

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 Juin 2010 à 20 HEURES 30

L'an deux mil dix, le premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORET FOUESNANT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond PERES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de, Mme Catherine MERCIER, Mme Dominique TABORE, *absentes*, Mme Christine HAMON et M. Bernard MUYL, *absents excusés*.

Melle Solen TUDAL a été élue secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24/03/2010

Le compte rendu du 24 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

II - FINANCES

2.1. – Programmes 2010

2.1.1 - Bâtiments

Entretien de la toiture de l'église Notre Dame Yzel Vor

Le Maire expose à l'assemblée :

Une consultation a été lancée concernant la toiture de l'église Notre Dame Yzel Vor dont la programmation est prévue au titre des investissements 2010 du Budget Principal.

L'entreprise DREAU de Quimper a présenté l'offre la mieux disante pour un montant Hors Taxe de 15 625 €.

Cette opération peut bénéficier du concours financier de la DRAC à hauteur de 30%. Il serait également opportun de solliciter la Région et le Département.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ *approuve* le programme d'entretien de la toiture de l'église Notre Dame Yzel Vor,
- ✓ *sollicite* le concours financier de la DRAC, de la Région et du Département,
- ✓ *précise* que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2010.

Groupe scolaire

Le Maire expose à l'assemblée :

Le programme 2010 d'entretien et de rénovation du groupe scolaire porte sur

- 1 – le remplacement des chaudières,
- 2 – le changement des portes et des fenêtres,
- 3 – la peinture dans les locaux du primaire,

Cette opération bénéficie de l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE au taux de 25%.

La Région Bretagne / Pays de Cornouaille pourrait contribuer au financement d'une partie de ces travaux (*ceux concernant les espaces pédagogiques*).

Plan de financement des travaux au groupe scolaire

Travaux	Montants HT
Remplacement des portes et fenêtres	60 000 €
Remplacement des 2 chaudières	20 000 €
Travaux de peintures	10 000 €
Coût de l'opération	90 000 €

Financeurs	Dépenses subventionnables HT	Taux la subvention sollicité	Montant de la subvention sollicité
Etat / DGE	90 000 €	25 %	22 500 €
Pays de Cornouaille / Région Bretagne	90 000 €	20 %	18 000 €
Total des aides publiques			40 500 €
Montant à la charge de la commune			49 500 €
Total (coût de l'opération)			90 000 €

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *approuve* le programme et le financement prévisionnel,

✓ *sollicite* une subvention de La Région Bretagne / Pays de Cornouaille (20%) et *propose* de transmettre un dossier au Département pour un complément éventuel de subvention pour cette opération.

2.1.2 – VoirieAménagement sécuritaire aux abords de l'école

Le Maire expose à l'assemblée :

La portion de route communale à aménager s'étend de l'aire sportive fréquentée par l'école jusqu'au centre bourg. La vitesse des véhicules est souvent supérieure à 50 km/h et la visibilité réduite en raison d'un tracé en courbe. Par ailleurs, les cheminements piétons ne répondent pas aux normes relatives aux personnes à mobilité réduite.

La commune souhaite réaliser cet aménagement afin de sécuriser la circulation piétonne et de favoriser les déplacements doux dans le secteur de l'école.

La réalisation du projet a été confiée au bureau d'étude SERVICAD. La suite de la maîtrise d'œuvre sera assurée en régie (*direction et réception des travaux*).

Les travaux comprennent :

- Fourniture et pose de canalisations d'eaux pluviales, y compris ouvrages annexes,
- Création de trottoirs, cheminement et de stationnements,
- Création de massifs végétaux,
- Réalisation d'un tapis d'enrobé.

L'opération globale est estimée à 216 800 € Hors Taxes.

La consultation des entreprises devrait être lancée fin août et les travaux au cours du dernier trimestre 2010.

Ce programme peut bénéficier du concours financier du Conseil Général au titre de la répartition 2010 des amendes de police.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *approuve* le projet,

✓ *sollicite* les subventions à hauteur maximale du Conseil Général, de la Région et de l'Etat,

✓ *précise* que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.

2.2. - Location de la salle polyvalenteSalon de l'antiquité et de la brocante en Juillet

Le Maire expose :

Par courrier du 26/05/2010, l'organisation E.B.O. de DAMGAM sollicite la réservation de la Salle Polyvalente, Corniche de la Cale, pour un salon professionnel de l'Antiquité et de la Brocante qui se déroulerait les 23,24 et 25 juillet 2010 sur notre Commune.

Pour cette manifestation en 2009, la redevance locative avait été fixée à 800 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ce tarif de 800 € pour 2010.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **donne** son accord pour le déroulement de cette manifestation sur la Commune à la Salle Polyvalente, Corniche de la Cale,

✓ **fixe** la redevance locative de la Salle Polyvalente, à la somme de **800 €**

2.3.- Marchés publics – information au Conseil Municipal

Compte rendu de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en matière de marchés publics.

Lotissement communal de Kerampennec Uhel

- **Finition des voies** : la Commune a reçu six offres. L'entreprise mieux disante est SA LE ROUX de Landudec pour un montant de 50 000 € HT. Les travaux seront réalisés à partir de septembre 2010. La maîtrise d'œuvre est confiée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (*ex DDE*).
- **Éclairage public** : fourniture et pose de neuf candélabres. La Commune a reçu trois offres. L'entreprise mieux disante est GARCZYNSKI TRAPLOIR de Concarneau pour un montant de 11 286 € HT.

Maîtrise d'œuvre - rénovation du château d'eau

La Commune souhaite réaliser d'importants travaux de rénovation du château d'eau de 500 m³ situé à Garen Seac'h et construit en 1964. L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 150 000 € HT. La Commune a reçu six offres pour assurer la maîtrise d'œuvre. L'entreprise mieux disante est SOGREAH pour un montant de 6 450 € HT (4,30 %).

Mission de conseil et d'assistance pour le renouvellement des contrats d'assurance de la commune et du CCAS

Les contrats d'assurance de la commune et du CCAS se terminent au 31 décembre 2010 (*dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique de la ville et du CCAS, flotte automobile, protection juridique des élus et des agents*).

Le titulaire du marché sera chargé de conseiller et d'assister la Commune pour le renouvellement de ses contrats d'assurance.

La Commune a reçu trois offres. L'entreprise mieux disante est RISK'OMNIUM de Cherveux (79410) pour un montant de 2 742 € HT.

Renouvellement du parc informatique de la mairie

La mairie souhaite remplacer son parc informatique datant de 2003. Le nouveau parc informatique devra fonctionner avec Windows 7 pro. Les logiciels libres seront privilégiés (*open office, mozilla thunderbird...*). La Commune prévoit également l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur à fixer au plafond de la salle du Conseil Municipal.

L'intervention est programmée le dernier week-end de juin, du vendredi 25 au lundi 28 juin.

La Commune a reçu cinq offres. L'entreprise mieux disante est EG INFORMATIQUE de Pont L'Abbé pour un montant de 7 500 € HT.

Téléphonie et internet de la commune

La Commune souhaite faire évoluer l'ensemble de sa téléphonie et de ses abonnements internet. L'objectif est de mettre en place une solution globale et sécurisée pour tous les sites de la Commune (*la mairie, le Nautille, l'école publique, la garderie et 6 autres bâtiments communaux*).

La Commune a reçu quatre offres qui sont en cours d'analyse.

Entretien de la toiture de l'église Notre Dame Izel Vor

Les travaux d'entretien concernent principalement les gouttières et les faîtages. Les travaux seront suivis par l'Architecte des Bâtiments de France.

La Commune a reçu trois offres. L'entreprise mieux disante est Sylvestre DREAU de Quimper.

Remplacement des portes et fenêtres du groupe scolaire

La Commune a reçu deux offres qui sont en cours d'analyse.

Remplacement des 2 chaudières du groupe scolaire

La Commune a reçu trois offres qui sont en cours d'analyse. Le référent énergie du Pays de Cornouaille sera sollicité.

III - PERSONNEL

3.1. – Modification du tableau des effectifs

3.1.1 - Création de l'emploi fonctionnel de DGS

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organisme délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire expose que la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 (*décret n° 2007-1828 du 24 décembre 2007*) autorise la commune à créer un emploi fonctionnel de Direction Générale des Services.

Compte tenu de l'importance du rôle dévolu au premier collaborateur du Maire dans la gestion de la Commune et dans la mise en oeuvre et le suivi des décisions du Conseil Municipal,

Compte tenu de l'organisation administrative et technique des services municipaux, soit 32 agents permanents,

Le Maire propose à l'assemblée la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet au tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1er juillet 2010.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 (*décret n°2007-1828 du 24 décembre 2007*) relative à la fonction publique territoriale,

DECIDE

✓ de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

✓ de compléter le régime indemnitaire de la collectivité en instaurant la prime de responsabilité au profit de l'agent détaché sur l'emploi fonctionnel (*taux maximum 15% du traitement soumis à retenue pour pension*) cumulable avec le régime indemnitaire lié à son grade d'origine.

3.1.2 - Création et suppression de postes

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs après avis favorable de la C.A.P. du Centre de Gestion en date du 05/03/2010 :

- Avancement de grade et promotion interne,
- Départ à la retraite d'un agent,
- Mutation ou postes vacants.

Le Maire présente à l'assemblée la mise à jour détaillée du tableau des effectifs et invite le Conseil à se prononcer sur les changements à prendre en compte (*suppressions ou créations de nouveaux grades*).

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *adopte* les propositions du Maire et *modifie* le tableau des effectifs comme suit :

Postes	Mise à jour tableau des effectifs	Observations
Rédacteur Territorial	Suppression	vacant
Rédacteur Principal Territorial	- 1 poste à créer	à pourvoir
Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Suppression	vacant
Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	- 1 poste à créer	à pourvoir
Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	- 1 poste à créer	à pourvoir
A.T.S.E.M. Principal Territorial de 2 ^{ème} classe	Suppression	vacant (<i>agent en retraite</i>)
Brigadier Territorial	Suppression	Vacant (<i>mutation</i>)
Gardien de Police Municipal	Suppression	vacant

3.2. – Indemnisation des stagiaires à l'Accueil de Loisirs - Eté 2010

Le Maire expose :

Comme l'an passé, la commune accueillera au sein de l'équipe d'animation deux jeunes stagiaires en formation pratique en juillet, à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (*ALSH*).

Ces postes sont comptabilisés dans l'effectif d'encadrement au titre de la réglementation Jeunesse et Sports.

Il est proposé à l'assemblée de fixer une indemnisation, comme l'an passé, sur la base d'un remboursement partiel forfaitaire de leur formation générale d'animateur soit 100 € par semaine.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **donne** son accord quant à l'indemnisation de deux jeunes stagiaires en poste en juillet à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (*ALSH*),

✓ **fixe** l'indemnité à **100 €** par semaine de stage en compensation des frais de formation générale et **charge** le Maire d'effectuer ces versements.

IV – ADMINISTRATION GENERALE

- Elaboration de la liste des jurés 2011

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à la Commune, comme chaque année, de dresser une liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés, appelés à siéger au Jury d'Assises en l'an 2011.

L'arrêté du Préfet n° 2010-0429 du 22/03/2010 précise que :

- le nombre de 636 jurés à désigner dans le Département du Finistère est réparti proportionnellement à la population officielle de la Commune,
- le chiffre de la population de la Commune de La Forêt Fouesnant permet la désignation de trois jurés qui seront inscrits sur la liste départementale,
- le nombre de personnes à tirer au sort doit être double, il est donc de six, âge minimum 23 ans au cours de l'année 2010.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après tirage au sort, désigne pour faire partie de la liste préparatoire communale des jurés :

1^{ER} BUREAU:

- 932 – CARIOU Marc, né le 21/06/1949 à Nantes (44), domicilié: 6, Hent Avalou – 29940 La Forêt Fouesnant.
- 144 – CORNIC épouse BODIVIT Joëlle, née le 15/02/1957 à Quimper (29), domiciliée : 11, rue de Ménez Bonidou - 29940 La Forêt Fouesnant.

2^{ème} BUREAU:

- 282 – DUIGOU Claude, né le 12/08/1956 à Concarneau (29), domicilié: 39, route de la Plage – 29940 La Forêt Fouesnant.
- 655– LIGEROT Laurence, née le 16/04/1965 à Savigny sur Orge (91), domiciliée: 5, Hameau de Croas Prenn – 29940 La Forêt Fouesnant.

3^{ème} BUREAU :

- 131 – COQUIN Patricia, née le 31/03/1955 à Saint Briec (22), domiciliée: Coat Beuz Izel – 29940 La Forêt Fouesnant.
- 412 – LAZIC Sylvia, née le 26/07/1949 à Quimper (29), domiciliée: 2, Place des Camélias – 29940 La Forêt Fouesnant.

La séance est levée à 21 H 45

Le Maire,

Raymond PERES.